



Lettre d'avertissement et immigration au canada

Par **Theansweris42**, le **16/05/2011** à **23:58**

Bonjour tout le monde,rnrnJe suis en train d'entamer toute la procédure pour immigrer au Canada, ça fait très longtemps que je voulais le faire.rnrnJe me pose une petite question : le Canada vérifie apparemment les antécédents judiciaires des candidats à l'immigration. Je n'ai rien sur mon casier judiciaire (P3) mais il y a deux ans, j'ai commis un stupide vol à l'étalage.rnrnLe chargé de sécurité n'a pas appelé la police, mais j'ai tout de même reçu un avertissement du tribunal de grande instance m'indiquant que "au vu des circonstances du délit, vous n'êtes soumise qu'à cet avertissement. Vous ne serez donc pas poursuivie devant le tribunal pour ces faits."rnrnJ'en arrive à ma question : pensez-vous qu'il y ait la moindre chance que ma candidature soit refusée à cause de ma bêtise il y a deux ans de ça ? Est-ce qu'un avertissement est un simple avertissement et n'est pas tracé, ou est-ce inscrit quelque part ? Je crois que je m'en voudrais encore plus que ce que je ne m'en veux déjà pour cette erreur si cela m'empêche de partir...rnrnMerci à tous pour votre aide !rnrnMathilde

Par **mimi493**, le **17/05/2011** à **12:01**

Il n'y a rien sur le casier judiciaire concernant ce que vous relatez

Par **Theansweris42**, le **17/05/2011** à **19:52**

Merci pour la réponse ! Je suis rassurée :)